

**AN 2016
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
du lundi 29 août 2016 à 19H30**

Le Conseil Municipal de la Commune d'AUREIL, dûment convoqué par le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Bernard THALAMY.

ETAIENT PRESENTS : M. THALAMY Bernard, M. Christian BLANCHET, Mme VETIZOU Stéphanie, M. MOURET Serge, M. Bruno DEBONNAIRE (maire et adjoints – e), M. CORET Emmanuel, M. DELAGE Christophe, M. DUCAILLOU André, Monsieur Joël GOTTE, Mme GAGNANT Véronique, Mme NOUHAUD Colette, Conseillers (–ères) Municipaux (– pales)

Formant la majorité des membres en exercice.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES AVEC POUVOIR : Monsieur Christophe BESSOULE (représenté par Madame Stéphanie VETIZOU), Monsieur Pierre-Louis CHRETIEN (représenté par Madame Colette NOUHAUD)

ETAIT ABSENTE EXCUSEE SANS POUVOIR : Madame Albine BERGEON

ETAIT ABSENTE : Mme Fabienne GOURSEROL

Vu l'article R2121-9 du Code Général des Collectivités territoriales et les articles L2121-25 et L21314-1 du Code Général des Collectivités territoriales,
Monsieur Bernard THALAMY, Maire, constate le quorum et proclame la validité de la séance.
Monsieur André DUCAILLOU est désigné secrétaire de séance.
Monsieur Bernard THALAMY présente l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

- 2016-000 - APPROBATION DU COMPTE RENDU DU DERNIER CONSEIL.
- 2016-031 – PRIX DES SERVICES : tarifs forfaitaires pour le restaurant scolaire et modifications du Règlement Intérieur du Restaurant Scolaire
- 2016-032 – PREFECTURE : avenant pour le changement de tiers de télétransmission des actes administratifs
- 2016-033 – LIMOGES METROPOLE : convention prêt de gobelets réutilisables
- 2016-034 – EXTENSION RESEAU EAU : Route de Bambournet
- 2016-035 – EXTENSION RESEAU ELECTRIQUE: Route de Bambournet
- 2016-036 – PERSONNEL : recrutement d'un contrat CAE dans le cadre des activités périscolaires et entretien des locaux

2016-000 - APPROBATION DU COMPTE RENDU DU DERNIER CONSEIL.

Lecture faite du compte rendu,

LE CONSEIL MUNICIPAL,
APPROUVE le compte rendu de la réunion du dernier conseil.

2016-031 – PRIX DES SERVICES

TARIFS FORFAITAIRES POUR LE RESTAURANT SCOLAIRE

Annule et remplace la délibération du 20 juillet 2016

Le Maire rappelle que par délibération en date du 20 juillet 2016, les tarifs du restaurant scolaire ont été modifiés.

Pour une meilleure gestion de la facturation des frais de restaurant scolaire, l'application d'un tarif forfaitaire est mis en place.

29 août 2016

La facturation sera établie mensuellement de septembre 2016 à juin 2017 et donc lissée sur 10 mois.
Un tarif occasionnel est également proposé.
Le règlement intérieur du restaurant scolaire est modifié en conséquence et présenté au Conseil Municipal.
Le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Vu les explications du Maire
Après en avoir délibéré,
13 Pour, 0 Contre

ACCEPTÉ :

- Les tarifs forfaitaires du restaurant scolaire, ainsi que le tarif occasionnel pour l'année 2016-2017 selon le tableau ci-annexé.
- Les modifications du règlement intérieur du restaurant scolaire.

PRECISE que les tarifs seront appliqués dès le 1^{er} septembre 2016

2016-032 – PREFECTURE

AVENANT POUR LE CHANGEMENT DE TIERS DE TELETRANSMISSION DES ACTES

ADMINISTRATIFS

Le Maire rappelle qu'une convention pour la transmission électronique des actes soumis au contrôle de légalité ou à une obligation de transmission au représentant de l'Etat a été signée en date du 18 février 2013 entre la commune d'Aureil et la Préfecture de la Haute-Vienne.

Un avenant doit être signé pour prendre en compte le changement de l'opérateur de transmission agréé exploitant le dispositif homologué de transmission par voie électronique des actes de la collectivité.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Vu les explications du Maire,
Après en avoir délibéré,

AUTORISE le Maire à signer l'avenant permettant de prendre en compte le changement de l'opérateur de transmission agréé exploitant le dispositif homologué de transmission par voie électronique des actes de la collectivité.

2016-033 – LIMOGES METROPOLE

CONVENTION PRET DE GOBELETS REUTILISABLES

Afin de diminuer la quantité de déchets produite lors d'un évènement, Limoges Métropole propose d'éviter d'utiliser les verres en plastique jetables, traditionnellement employés, en donnant aux mairies des gobelets réutilisables. Les organisateurs d'évènements sur la commune pourront ainsi s'adresser à leur mairie respective pour bénéficier d'un prêt de gobelets.

Lecture faite de la convention,
LE CONSEIL MUNICIPAL
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE les termes de la convention annexée à la présente délibération

AUTORISE le maire à signer ladite convention.

2016-034 – EXTENSION RESEAU EAU

ROUTE DE BAMBOURNET

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'un projet de construction est en cours au lieu-dit « Charaillaux », Route de Bambournet ;
Après étude, une extension de 70 mètres environ est nécessaire pour le raccordement à l'unité foncière.
L'estimation de la participation de la commune à la réalisation de cet équipement est évalué à 3 331.20 € par l'Entreprise Miane et Vinatier.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DONNE :

- un avis favorable à cette extension du réseau eau potable, pour un montant de 3 331.20 €.
- tous pouvoirs au Maire pour mener à bien cette opération et signer les pièces nécessaires à sa réalisation.

PRECISE que le montant des dépenses est inscrit au Budget Primitif 2016

2016-035 – EXTENSION DU RESEAU ELECTRIQUE

ROUTE DE BAMBOURNET

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'un projet de construction est en cours au lieu-dit « Charaillaux », Route de Bambournet ;
Après étude, une extension de 70 mètres environ est nécessaire pour le raccordement de l'unité foncière.
L'estimation de la participation de la commune à la réalisation de cet équipement est évalué par le Syndicat Energies Haute-Vienne (SEHV) à 2 045.40 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DONNE :

- un avis favorable à cette extension du réseau électrique,
- tous pouvoirs au Maire pour mener à bien cette opération et signer les pièces nécessaires à sa réalisation.

ACCEPTTE que la commune d'Aureil paye la somme demandée au SEHV,

PRECISE que le montant des dépenses est inscrit au Budget Primitif 2016

2016-036 – PERSONNEL

RECRUTEMENT D'UN CONTRAT CAE DANS LE CADRE DES ACTIVITES PERISCOLAIRES

ET ENTRETIEN DES LOCAUX

Le maire explique à l'assemblée qu'en raison d'une charge de travail importante, il est nécessaire de recruter un emploi aidé dans le cadre des activités périscolaires et à l'entretien des locaux.
Celui-ci doit être établi sur la base de 35 heures hebdomadaires, pour une durée de 12 mois.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

29 août 2016

ACCEPTÉ le recrutement d'un emploi aidé dans le cadre des activités périscolaires et à l'entretien des locaux à compter du 1^{er} septembre 2016 pour une durée de 12 mois, sur une base de 35 heures hebdomadaires.

DONNE tous pouvoirs au maire pour signer les documents utiles à cette embauche.

DIT que les crédits nécessaires sont portés au budget 2016.

LA SEANCE EST LEVEE A 20h30

Le Président

le Secrétaire

LES CONSEILLERS MUNICIPAUX

BLANCHET Christian		CORET Emmanuel	
VETIZOU Stéphanie		DELAGE Christophe	
MOURET Serge		DUCAILLOU André	SECRETAIRE
DEBONNAIRE Bruno		GAGNANT Véronique	
BERGEON Albine	EXCUSEE	GOTTE Joël	
BESSOULE Christophe	EXCUSE	GOURSEROL Fabienne	ABSENTE
CHRETIEN Pierre-Louis	EXCUSE	NOUHAUD Colette	